

---

# **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 3 AVRIL 2025 (Exercice 2024)**

## **AIX LES MILLES**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

*Henri LATO*, vice-président de l'ARCAP, ouvre la séance à 14H, il remercie les participants venus nombreux et souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Il précise que l'*Assemblée Générale Ordinaire* sera suivie, cette année, d'une *Assemblée générale extraordinaire* en vue de la modification des statuts de l'association.

Puis après avoir évoqué nos vingt-cinq Amis adhérents disparus depuis la dernière Assemblée Générale du 4 avril 2024, il propose qu'une minute de silence soit observée en leur hommage.

#### ***Minute de silence***

*Henri LATO* présente l'ordre du jour de l'Assemblée :

- 1 - Quorum - Désignation de 2 Assesseurs - Composition du Bureau
- 2 - Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 04/04/2024
- 3 - Rapport financier (exercice 2024).
- 4 - Rapport d'activités du C.A. et Rapport moral du Président (2024)
- 5 - Vote des résolutions de l'Assemblée **ordinaire**
- 6 - Vote des résolutions de l'Assemblée **extraordinaire**
- 7 - Renouvellement et Election des Administrateurs
- 8 - Questions des adhérents

## 1 – Quorum - Désignation de 2 Assesseurs - Composition du Bureau

### Membres présents et représentés (QUORUM)

82 Adhérents sont présents, 310 sont représentés, soit au total 392 adhérents

Adhérents 2024 = 1050 / 4 soit un quorum nécessaire de 262.

Le quorum est donc largement atteint.

### Assesseurs :

*Pierre COUSIN - Robert CHABASSIEU*

### Composition du Bureau : Il est constitué de :

Président de séance : *Jean-Michel BUSSET* - Secrétaire : *Annie MORENO-SCHAUT*

**L'Assemblée Générale Mixte 2025 de l'ARCAP peut donc valablement délibérer.**

## 2 – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024

Le procès-verbal de l'A.G. 2024 a été adressé aux adhérents le 7 Mai 2024

**Aucune objection ni rectification n'étant demandée, le P.V. de l'Assemblée Générale du 4 Avril 2024, qui s'est tenue à Maussane Les Alpilles, est adopté à l'unanimité**

## 3 – Rapport financier 2024

*Alain VIRICEL*, Trésorier de l'ARCAP, présente le compte-rendu financier 2024.



- *Il précise que malgré une année marquée par des hausses successives dans tous les domaines (transport, restaurations, salles, musées...) nous avons pu continuer le développement de l'ARCAP en évitant de répercuter ces hausses sur les activités de nos adhérents.*

En conséquence, nos charges de fonctionnement ont augmenté de 4.400 € et le Conseil d'Administration a souhaité maintenir le repas de fin d'année, moment convivial et amical, initié par René RAOUX dont 2.000 € ont été pris en charge par l'ARCAP.

La bonne maîtrise des autres postes ont permis de réguler une perte de 3.000 €.

Le montant du report à nouveau, acté en 2024, nous permet, cette année, d'absorber ce déficit.

Dans le contexte actuel, conscients que les charges futures ne vont pas diminuer, il a été décidé lors du Conseil d'Administration du 10 Mars 2025, d'augmenter de 5 € la cotisation en 2026 portant celle-ci à 25€ dont 6€/adhérent sont obligatoirement reversés à INITIATIV'Retraite.

Pour mémoire la cotisation ARCAP n'avait pas augmenté pendant 20 ans de 2004 à 2024.

- *A la demande de certains adhérents, le Trésorier explique, à nouveau, le fonctionnement des inscriptions et les modalités de paiement pour les activités organisées tout au long de l'année :*

**L'inscription** se fait par le formulaire reçu par mail (il est **obligatoire**) il nous permet d'avoir la date et l'heure de l'inscription suivi du **paiement** dans les 72h.

**Les paiements** se font de la façon suivante :

- ✓ **Pour les virements** (pas d'intervention, directement sur le compte ARCAP juste mettre le nom prénom dans le 1<sup>er</sup> libellé)

Enregistrement de l'inscription--- **A PRIORISER**

- ✓ **Pour les cartes** (nous devons envoyer un lien uniquement valable 48h)

Enregistrement de l'inscription--- **MIEUX QU'UN CHEQUE**

- ✓ **Pour les chèques** (envoi par courrier, réception, remise, risque d'erreur) pas le plus simple

Pas d'enregistrement seulement à la réception--- **DOIT RESTER L'EXCEPTION**

- *Présentation des comptes de l'année 2024*

Le Trésorier, A.VIRICEL, poursuit par une présentation détaillée des éléments comptables de l'année 2024

- Compte d'exploitation 2024 : déficit :3037,79€
- Bilan 2024 : avec un actif et un passif de bilan ressortant à 40.334,24 €
- Budget prévisionnel 2025 : ressources 25.460€

Les comptes sont vérifiés trimestriellement par trois membres du Conseil d'administration différents à chaque contrôle : Président (ou vice-président) /1 membre du bureau/1 membre du Conseil d'Administration

**Les adhérents souhaitant consulter les documents comptables 2024 doivent en faire la demande par e-mail : [arcap.tresorerie@gmail.com](mailto:arcap.tresorerie@gmail.com).**

## 4 – Vote des Résolutions

Le Conseil d'Administration propose au vote de l'Assemblée Générale les résolutions suivantes :

- **1<sup>ère</sup> résolution : Approbation du compte rendu financier 2024**
  - Vote : Contre **0** - Abstention **0** - **Approuvé à l'unanimité**
- **2<sup>ème</sup> résolution : Approbation des résultats financiers 2024 et prévisionnels 2025**
  - Vote : Contre **0** - Abstention **0** - **Approuvé à l'unanimité**
- **3<sup>ème</sup> résolution : Affectation du Déficit de  
3 037,79 € en REPORT à NOUVEAU**
  - Vote : Contre **0** - Abstention **0** - **Approuvé à l'unanimité**
- **4<sup>ème</sup> résolution : Validation des comptes**
  - Vote : Contre **0** - Abstention **0** - **Approuvé à l'unanimité**



Le Président, *Jean Michel BUSSET*, prend la parole et commence par adresser ses remerciements :

- à l'ensemble des adhérents, **1050** à ce jour (1<sup>ere</sup> association de retraités du CA en France) et plus particulièrement les personnes présentes à cette AG pour leur fidélité et leur implication.

- à l'ensemble de l'équipe : administrateurs, auditeurs, personnes extérieures au CA qui œuvrent tout au long de l'année, bénévolement, pour faire de l'ARCAP l'association qui nous rassemble autour de moments de convivialité, qui nous informe régulièrement sur l'actualité du retraité et qui reste à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations sur le plan social, administratif, bancaire etc... Grâce notamment à nos Administrateurs « spécialistes »

- à nos principaux partenaires à savoir: CAAP et le CSE de CAAP (représenté par son Président, David FARAUD) présent dans la salle, pour leur aide financière et logistique essentielle à la pérennité de l'ARCAP.

Le Président fait ensuite le bilan de l'année 2024 :

- Le bureau de l'ARCAP s'est réuni en janvier et en septembre pour préparer les trois Conseils d'Administration (en février, juin et octobre) chargés de valider les décisions, mettre en place les activités proposées par l'ARCAP tout au long de l'année, suivre les budgets de l'Association, préparer l'Assemblée Générale Annuelle et prendre connaissance des informations nationales rapportées par nos deux correspondants à l'échelon national (R.BARROT G.POUZOL)  
Entre ces réunions, les administrateurs ont été sollicités à plusieurs reprises par notre Président pour des prises de décisions intermédiaires et pour des réunions informelles au sein des commissions.
- **Activités des Commissions :**  
Informatique : Maintenance et amélioration du site internet ARCAP qui permet à nos adhérents d'accéder facilement, aux plateformes externes : MSA / MDS/ CAAP/ AGRICA/ PACIFICA..., de s'inscrire aux activités proposées par l'association, de profiter des offres de nos partenaires (thalasso, parfums, activités sportives ) qui seront complétées en 2025 par d'autres partenariats (en cours de négociations).

<https://www.initiativ-retraite.fr/arcap>

Communication : Informations par mail (DIGITALEO). 90% de nos messages sont lus.  
La boîte mail de l'ARCAP [arcap.adh@gmail.com](mailto:arcap.adh@gmail.com) est consultée quotidiennement, réponse rapide.

Actions sociales & solidarité :

- Retraites : calcul des pensions, intervention auprès des organismes
- Santé : MSA/AGRICA : remboursements, prise en charge, aide etc...
- Mutuelle : point sur le contrat MDS, évocation et comparaison avec les contrats d'autres mutuelles : mutuelle verte, pacifica...

### Loisirs – Tourisme – Culture :

- Voyages : Bulgarie, Inde, Croisière sur le Douro (Portugal)
- Une journée dans les Ogres du Roussillon, une journée à Marseille (visite du Vélodrome et savonnerie de Marseille).

Le Président précise la volonté de l'ARCAP de mettre des Bus (dans la mesure du possible) à disposition des adhérents afin de faciliter la participation aux manifestations organisées tout au long de l'année. Cette prestation étant très onéreuse, elle ne peut être mise en place systématiquement et nous privilégions nos adhérents les plus éloignés du lieu de la manifestation.

### Activités emblématiques de l'ARCAP :

- Loto à Châteauneuf de Gadagne (mars 2024) – 120 participants – de nombreux et très beaux lots ont été remportés : bons « cadeau » restaurant, paniers garnis, vins, Immobilisations CSE...
- Pétanque le Challenge 2024 s'est déroulé dans un très joli cadre au « Bistrot de Mathieu » à Châteaurenard. Le « champion » de l'année a remporté un séjour d'une semaine dans une immobilisation offerte par le CSE
- 72 heures dans les Hautes Alpes a réuni « Marcheurs » et « non Marcheurs » pour partager 3 jours de réjouissance avec randonnées, pique-nique, visites du patrimoine local, pétanque, jeux etc...

### Grandes rencontres de l'année 2024

- AG 2024 : à Maussane les Alpilles précédée d'un hommage à René RAOUX (Président décédé en 2024). 130 participants
- Réunion du 05 ; appréciée de nos adhérents Hauts Alpains : informations ARCAP, Intervention de CAAP solidarité sujet : la *Cyberfraude*. Repas convivial.
- Repas de fin d'année à Aix Les Milles : 120 participants toujours dans la bonne humeur

### **Conclusion :**

Le Président réaffirme sa volonté et celle de toute l'équipe organisatrice de faire plaisir aux adhérents en utilisant les fonds dont nous disposons de la meilleure façon possible toujours dans le but de nous réunir dans des moments de convivialité, de partage et de bonne humeur, de vous informer, et de vous aider, si besoin, à résoudre les problèmes que vous pouvez rencontrer quotidiennement.

Vos suggestions et votre aide éventuelle sont les bienvenues. Votre implication est indispensable pour assurer la pérennité de notre belle amicale. MERCI à tous

## **6 – Conseil d'Administration : renouvellement et élection des nouveaux administrateurs**

### ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT ARRIVE A ÉCHÉANCE :

**Dominique AMIC-PIGNOL - Michel AUBERGE - Ernest ROCHE**

### ADMINISTRATEURS QUI SOLLICITENT LE RENOUVELLEMENT DE LEUR MANDAT :

**Dominique AMIC-PIGNOL - Michel AUBERGE - Ernest ROCHE**

**Roselyne ZALDIVAR**

**Tous les candidats sont réélus à l'unanimité.**

- Le Président de séance remercie les administrateurs du C.A. ayant sollicité le renouvellement de leur mandat Il précise que le Conseil d'Administration est ouvert à tout adhérent souhaitant s'investir dans l'association sous réserve du respect des statuts de l'ARCAP et en fonction des places disponibles.

## **8 – Questions diverses**

**Le Président de séance invite les adhérents ARCAP à poser leurs questions.**

Il répond aux questions posées par email et portant principalement sur la Mutuelle

### **1/ Conditions bancaires des retraités de CAAP:**

Après avoir répondu oralement à la question, le Président précise que le détail des conditions (dernière MAJ en 2023) se trouvent sur le site ARCAP

**<https://www.initiativ-retraite.fr/arcap>**

### **2/ Plusieurs questions sur la Mutuelle du Soleil :**

Historiquement, en 2016, il n'a pas été possible de lier l'ARCAP au nouveau contrat signé par CAAP avec la mutuelle verte. Mrs Barnoin et Raoux (anciens Présidents de l'Arcap) ont alors négocié avec les Mutuelles du Soleil un contrat spécifique « ARCAP ». Il s'agit d'un contrat collectif à adhésions multiples et facultatives, c'est-à-dire différent d'un contrat individuel comme celui proposé par Pacifica.

Le fait d'être un contrat collectif permet de ne pas avoir de questionnaire de santé, une absence de stage ou de période d'essai, d'avoir un tarif identique quel que soit l'âge du souscripteur, et une adhésion possible à tout âge. Notre contrat ARCAP-MDS, nous permet aussi de bénéficier d'un interlocuteur pour traiter des questions personnelles.

De plus, depuis 2024, la Mutuelle du Soleil nous propose, au choix, 3 contrats correspondant à des prises en charge différentes. L'adhérent peut changer tous les ans de contrat en fonction de ses besoins.

En ce qui concerne les modalités de remboursement et de prise en charge des dépassements d'honoraires ; la question sera abordée avec les MDS lors de notre prochaine rencontre.

### **3/ Questions sur Pacifica :**

Nous ne pouvons apporter de réponses précises car ces contrats sont individuels et personnels contrairement aux contrats MdS qui sont collectifs. Pour Pacifica, chaque cas est traité individuellement.

En ce qui concerne la réduction (30%) dont bénéficient les salariés (ou anciens) de CAAP sur les contrats « PACIFICA ». Nous n'avons pu obtenir de confirmation sur le caractère pérenne de

celle-ci car cet avantage est une condition qui peut être remise en cause, à tout moment, en fonction de la politique générale de l'entreprise. .

#### **4 / Accès aux documents comptables:**

Conformément à nos statuts – article 14 : Rapport annuel des comptes

« Le rapport annuel et les comptes seront communiqués à tous les membre de l'association, soit lors de la réunion de l'assemblée générale, soit par la voie d'un bulletin d'information »

Ces documents officiels et confidentiels (extrait du logiciel comptable) doivent être demandés par mail, consultés au siège social et ne sont pas à reproduire ou diffuser ( la responsabilité du demandeur sera engagée).

Les adhérents souhaitant consulter les documents comptables 2024 doivent en faire la demande par e-mail : [arcap.tresorerie@gmail.com](mailto:arcap.tresorerie@gmail.com)

## **FIN de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**



Jean-Luc HIBELLOT, vice-président, ouvre l'AGE et précise le motif de cette Assemblée :

#### ***Modification des statuts de l'ARCAP***

#### **ARTICLE 12 CONVOCATIONS**

*Modification : suppression du Quorum*

**« Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire n'aura pas de quorum à respecter et délibérera quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. »**

- Vote : Contre 1 - Abstention 1 - **Approuvé par 390 voix**

## ARTICLE 18 MODIFICATION DES STATUTS

*Modification : vote pour les AG*

*L'assemblée générale, et ce quel que soit sa nature, sera convoquée et se déroulera conformément à l'ART 12 modifié*

**« Les conditions de délibération seront les mêmes que celles mentionnées à l'article 13. Les décisions de l'Assemblée Extraordinaire seront prises dans les mêmes dispositions mentionnées à l'article 13 »**

- Vote : Contre 1 - Abstention 1 - **Approuvé par 390 voix**

## ARTICLE 13 VOTES

*Modification : intégration du vote en ligne*

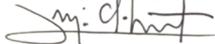
**« Compte tenu des évolutions technologiques existantes, les assemblées pourront se tenir en distanciel et les votes seront alors effectués sous format électronique par tout moyen géré par une application adaptée et respectant la législation en vigueur. Les règles concernant les décisions prises restent identiques à celles de l'alinéa précédent. »**

- Vote : Contre 1 - Abstention 1 - **Approuvé par 390 voix**

**FIN de l'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE.**

Le Président de séance,

Jean-Michel BUSSET



La Secrétaire de séance

Annie MORENO-SCHAUT

